

ARRETE du 01 JUIN 2023

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu la proposition du chef de l'inspection générale des affaires sociales ;

Vu les listes électorales présentées par « APH-Jeunes Médecines », pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « psychiatrie » ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le c) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019, « chef de l'inspection générale des affaires sociales », est rédigé comme suit :

Titulaire : M. Hamid SIAHMED en remplacement de Mme Stéphanie DUPAYS,

Suppléant : M. Pierre-Yves DUMOULIN, en remplacement de M. Hamid SIAHMED.

Article 2

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 6°, section « psychiatrie », sont nommés :

b) au titre de la liste présentée par APH- Jeunes Médecins :

Titulaires :

- Dr Bertrand LAVOISY- CH d'Armentières en remplacement de Dr Isabelle MONTET-CH Saint-Maurice ;
- Dr Soizic BOTREL-PEDEN- CHU de Brest en remplacement de Dr Claire GEKIERE-CH de Bassens

Suppléants :

- Dr Anne-Sophie PERNEL-CH Sainte-Gemmes-sur-Loire en remplacement de Dr Bertrand LAVOISY- CH d'Armentières
- Dr Pierre PARESYS-CH Lens en remplacement de Dr Soizic BOTREL-PEDEN- CHU de Brest

Article 3

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 4

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du Centre national de gestion

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'N' that are interconnected, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the 'N'.